



105 AVENUE DU STADE
73700 BOURG-SAINT-AURICE

☎ : 04.79.04.15.72

Agrément Préfectoral n° E 02 073 03 960

DESCRIPTION DES MODALITÉS DE LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

L'Auto-Moto École les Cinq Lacs est une auto-école non spécialisée dans le handicap. Du coup, nous réagissons différemment selon la situation. En effet, lorsque le handicap du client est non visible (mental, psychique, les maladies invalidantes, les troubles musculoquelettiques, les troubles DYS (dyslexie, dysplasie, ...), les handicaps sensoriels) et qu'il nous prévient, nous essayons d'adapter la situation. Par exemple, lorsqu'un élève nous informe qu'il est dyslexique, nous l'informons que des aménagements peuvent être mis en place pour qu'il puisse passer un examen théorique ou pratique adapté à son handicap.

De même, en ce qui concerne le handicap visible (atteinte partielle ou globale de la motricité), en fonction du degré de sévérité, l'auto-école procède de plusieurs façons. Lorsqu'il s'agit d'une atteinte partielle, nous effectuons une heure de conduite afin de voir si la formation est réalisable ou non. Si l'heure de conduite s'est bien déroulée, qu'il n'y a pas eu de problème, nous pouvons poursuivre la formation. Par exemple, un client avec une amputation transradiale qui peut fixer une prothèse sur le volant va pouvoir effectuer une heure de conduite avec un moniteur pour trouver un moyen de fixer la prothèse correctement, de trouver une bonne position, L'heure s'est bien passée, nous continuons ensemble. Si cela n'est pas possible, nous dirigeons le client vers une autre auto-école plus spécialisée dans les handicaps.

Toutefois, vu que nous n'avons aucun partenariat avec des auto-écoles spécialisées, nous leur suggérons seulement les auto-écoles que nous connaissons via les examens du permis de conduire.

Enfin, si le handicap est trop important, et que nous jugeons que nous ne pouvons pas répondre aux besoins du client, nous le redirigions vers une auto-école spécialisée (connaissance via les examens également).